maa
Observatoire des Mortalités
et des Affaiblissements
de l'Abeille mellifère

OMAA

Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère

Réunion du réseau de surveillance des troubles des abeilles

12 Avril 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

anses
agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail
Connaître, évaluer, protéger

INRA
SCIENCE & IMPACT

Fédération Nationale des Chasseurs

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

sngtv
SOCIÉTÉ NATIONALE DES GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES

ADILVA

GDS France
L'action sanitaire ensemble

COOP DE FRANCE
une force en mouvement

cirad

Genèse du projet

Contexte: Hiver 2013/2014: mortalités hivernales importantes de colonies d'abeilles dans la chaine pyrénéenne

Constat: Faiblesse des dispositifs de surveillance alors en place pour repérer des événements de santé de faible à moyenne intensité touchant les colonies d'abeilles

Décision: Mise en place d'un outil de surveillance syndromique dans la filière apicole, sous l'impulsion du plan ministériel de développement durable de l'apiculture:

L'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA)

Objectifs de l'OMAA

- **Objectifs :**

  Faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies en France dans le but de détecter des dégradations de l'état de santé du cheptel apicole français et d'alerter les gestionnaires du risque

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Répondre aux attentes des pouvoirs publics = alerte précoce en cas d'augmentations anormales des événements d'affaiblissement et/ou de mortalités

Répondre aux attentes des apiculteurs = compréhension des évènements d'affaiblissement et/ou de mortalités

Comité national « technique »: Le groupe de suivi OMAA de la Plateforme ESA

- Co-animé par l'ITSAP/Acta et la DGAl
- Composé de représentants des ADA, ANSES, DDecPP, DGAl, SRAl, FNOSAD, ITSAP, SNGTV et GDS France + Coordinateurs régionaux et référents OVVT des régions pilotes - *Des experts peuvent être invités selon l'ordre du jour ainsi que l'ADILVA, Coop de France et l'ONIRIS.*
- ***Rôles:***
  - Finaliser la construction de l'OMAA
  - Suivre le déploiement OMAA : Sollicitation pour des points techniques précis (pour avis et/ou trouver un consensus) au regard des besoins identifiés en régions

Exemple de travaux en cours:

-> Rédaction d'un article bilan

-> Actualisation des documents de travail au vu du retour d'expérience de la première année

Comité national « stratégique »: Le comité d'experts apicole du CNOPSAV

- Rattaché directement au CNOPSAV plénier
- Présidé par la DGAl
- Membres :

DGAL	SNGTV
FNSEA	FVSF
Jeunes Agriculteurs	FNOSAD
Confédération paysanne	ITSAP
Coordination Rurale	DGPE
SPMF	DGER
FFAP	DEB (MTES)
SNA	Représentant du groupement des DDPP
UNAF	Représentant du groupement des SRAL
ADA France	ANSES
GDS France	INRA
FranceAgriMer	ADILVA
FREDON	Ordre des vétérinaires
MNHN	FNE
SNFGMA	

L'invitation d'autres parties prenantes en tant que sachants est possible en fonction de l'ordre du jour.

- Se réunit environ 2 fois par an, et au besoin suivant l'actualité sanitaire
- Le comité d'experts apicole du CNOPSAV fait l'objet de consultations :
  - Sur l'orientation de la politique sanitaire apicole
  - Sur les projets de mesures réglementaires dans le domaine sanitaire apicole
  - Toute autre question relative à la santé des abeilles domestique

Dans le cadre d'OMAA → Consulté par la DGAl sur les orientations stratégiques de l'OMAA

Gouvernance de la phase de construction de l'OMAA

- **Pilote :** DGAl
- **Développement du projet** : dans le cadre Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Animale (ESA) - offre un cadre au niveau national pour les réflexions concernant les maladies animales
- **Animation de la construction de l'OMAA** : ITSAP – Institut de l'Abeille / ACTA
- **Structures ayant contribuées à la construction de l'OMAA**
  - Organisations apicoles : ADA France, FNOSAD, GDS France et ITSAP-Institut de l'Abeille
  - Organisations vétérinaires : SNGTV et ONIRIS (école vétérinaire de Nantes)
  - Administration : CGAAER, DGAl, DRAAF et DDecPP
  - Laboratoire : ADILVA
  - Scientifiques : ANSES
- **Début de la construction de l'OMAA:** mars 2015

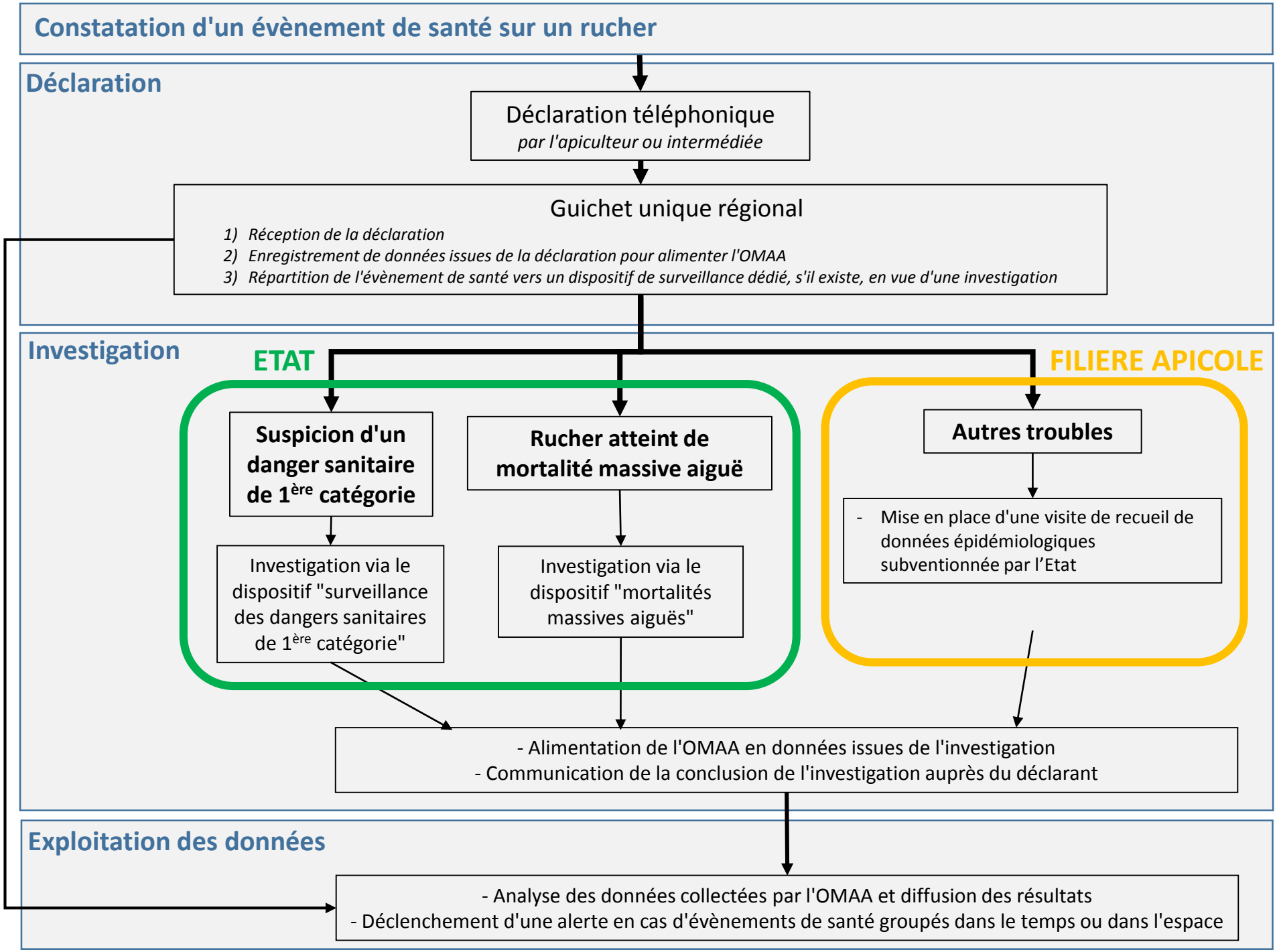
Constatation d'un évènement de santé sur un rucher
Déclaration
Déclaration téléphonique
par l'apiculteur ou intermédiée
Guichet unique régional
1) Réception de la déclaration
2) Enregistrement de données issues de la déclaration pour alimenter l'OMAA
3) Répartition de l'évènement de santé vers un dispositif de surveillance dédié, s'il existe, en vue d'une investigation
Investigation
ETAT
FILIERE APICOLE
Suspicion d'un danger sanitaire de 1ère catégorie
Rucher atteint de mortalité massive aiguë
Autres troubles
Investigation via le dispositif "surveillance des dangers sanitaires de 1ère catégorie"
Investigation via le dispositif "mortalités massives aiguës"
- Mise en place d'une visite de recueil de données épidémiologiques subventionnée par l'Etat
- Alimentation de l'OMAA en données issues de l'investigation
- Communication de la conclusion de l'investigation auprès du déclarant
Exploitation des données
- Analyse des données collectées par l'OMAA et diffusion des résultats
- Déclenchement d'une alerte en cas d'évènements de santé groupés dans le temps ou dans l'espace

Focus sur la visite de « recueil de données épidémiologiques »

- Concerne les ruchers des régions « pilotes »
- A pour vocation d'alimenter l'OMAA en données épidémiologiques concernant les événements de santé de la catégorie « autres troubles » ayant fait l'objet d'une déclaration au guichet unique de l'OMAA et d'apporter des conseils aux apiculteurs
- Visite mise en œuvre par une personne reconnue compétente en apiculture et pathologie apicole (vétérinaire et/ou TSA)
- Tout apiculteur éligible, quel que soit le nombre de ruches
- Au maximum une visite financée par an et par apiculteur
- *En cours d'expertise* : Prise en charge financière d'analyses complémentaires (dont des analyses toxicologiques) par l'Etat sous réserve d'un cadrage technique, précisant notamment les cas où des causes non toxicologiques expliquent la mortalité.

→ La mise en œuvre de la visite confiée à l'OVVT

Fiches de déclaration et d'investigation

- Uniques pour l'ensemble des évènements de santé
- Ayant pour vocation de standardiser le recueil de données

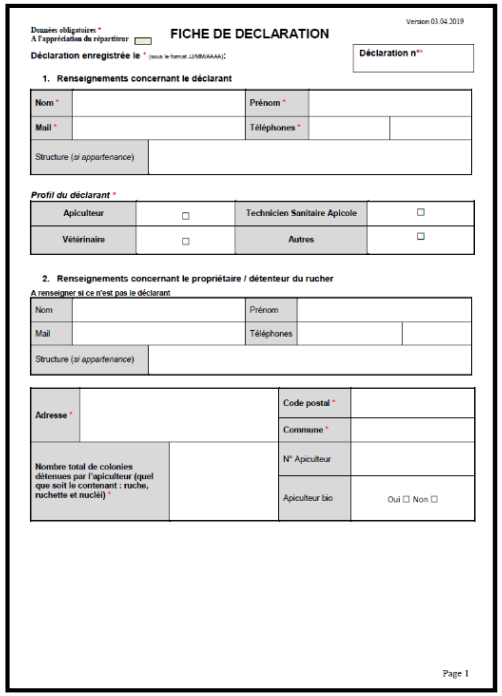

Données obligatoires *
A l'appréciation du répartiteur

FICHE DE DECLARATION

Version 03.04.2019

Déclaration enregistrée le * (sous le format JJ/MM/AAAA)

Déclaration n°*

1. Renseignements concernant le déclarant

Nom *		Prénom *	
Mail *		Téléphones *	
Structure (*si appartenance*)			

***Profil du déclarant** **

Apiculteur	☐	Technicien Sanitaire Apicole	☐
Vétérinaire	☐	Autres	☐

2. Renseignements concernant le propriétaire / détenteur du rucher

A renseigner si ce n'est pas le déclarant

Nom		Prénom	
Mail		Téléphones	
Structure (*si appartenance*)			

Adresse *		Code postal *	
		Commune *	
Nombre total de colonies détenues par l'apiculteur (quel que soit le contenant : ruche, ruchette et nucléi) *		N° Apiculteur	
		Apiculteur bio	Oui ☐ Non ☐

Page 1

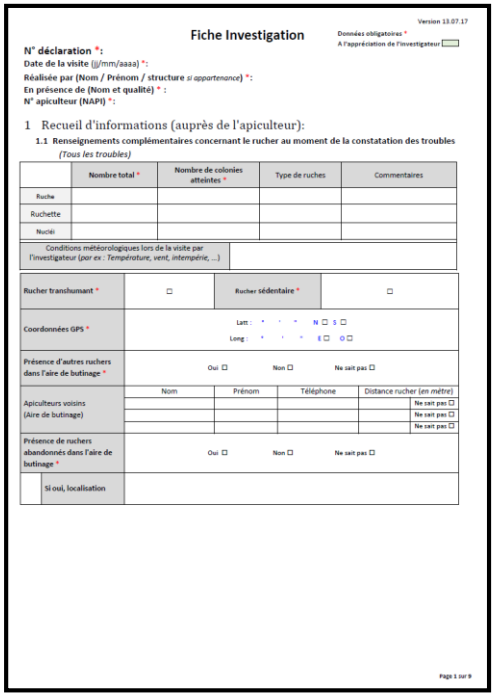

Version 13.07.17

Fiche Investigation

Données obligatoires *
A l'appréciation de l'investigateur

N° déclaration *:
Date de la visite (jj/mm/aaaa) *:
Réalisée par (Nom / Prénom / structure *si appartenance*) *:
En présence de (Nom et qualité) * :
N° apiculteur (NAPI) *:

1 Recueil d'informations (auprès de l'apiculteur):

1.1 Renseignements complémentaires concernant le rucher au moment de la constatation des troubles
(Tous les troubles)

	Nombre total *	Nombre de colonies atteintes *	Type de ruches	Commentaires
Ruche				
Ruchette				
Nucléi				

Conditions météorologiques lors de la visite par l'investigateur (*par ex : Température, vent, intempérie, ...*)	

Rucher transhumant *	☐	Rucher sédentaire *	☐
Coordonnées GPS *	Latt : ° ' " N ☐ S ☐ Long : ° ' " E ☐ O ☐		
Présence d'autres ruchers dans l'aire de butinage *	Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐		

	Nom	Prénom	Téléphone	Distance rucher (*en mètre*)	
Apiculteurs voisins (Aire de butinage)					Ne sait pas ☐
					Ne sait pas ☐
					Ne sait pas ☐

Présence de ruchers abandonnés dans l'aire de butinage *	Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐	
Si oui, localisation		

Page 1 sur 9

- Accompagnées d'une notice pour harmoniser le recueil de données par les répartiteurs et les investigateurs

Développement d'un outil d'enregistrement des données issues de la déclaration et de l'investigation

- Dématérialisation des fiches de déclaration et d'investigation
- Réalisée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

- En cours de finalisation: Livraison envisagée pour avril 2019

Protocole standardisé de comptage varroa

- Pour l'ensemble des évènements de santé (sauf suspicion de DS1)

→ comptage des varroas phorétiques lors de l'investigation (dans la mesure du possible)

- Directement sur le rucher

- Protocole standardisé définissant :
  - Quantité d'abeilles à prélever
  - Technique de comptage

Fiche technique concernant les prélèvements

Création et mise à disposition auprès des investigateurs d'une fiche technique décrivant les procédures de prélèvements et les modalités de transfert des échantillons aux laboratoires

- Standardisation des techniques de prélèvements des échantillons
- Maintien de la qualité des échantillons tout au long de la chaine d'acheminement aux laboratoires d'analyses

Objectif du déploiement expérimental de l'OMAA

- Tester sur deux années le dispositif OMAA en l'état
- Pour :
  - Vérifier son opérationnalité,
  - Evaluer s'il répond aux objectifs qui lui ont été assignés,
  - Identifier les voies d'amélioration en vue de son éventuel déploiement à l'échelle nationale.

→ Fin 2017 : Lancement d'une phase expérimentale en région Bretagne et Pays de la Loire

→ 2019 : Lancement de la phase expérimentale en région Auvergne – Rhône - Alpes

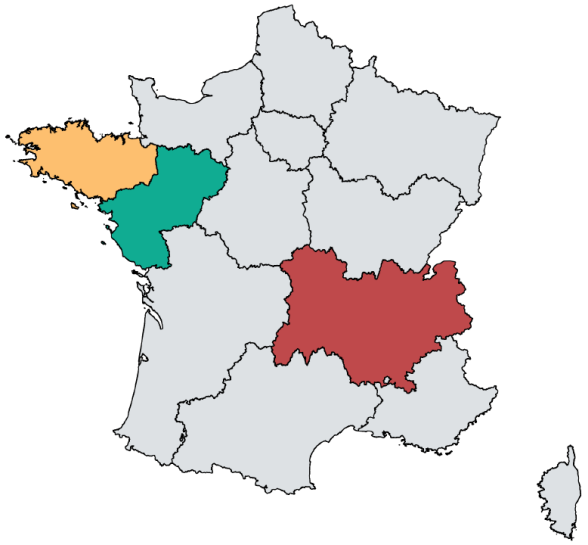

Démographie apicole nationale

- Campagne de déclaration de ruches en 2016 : 50 379 apiculteurs déclarés
  en 2017 : 54 584 apiculteurs déclarés

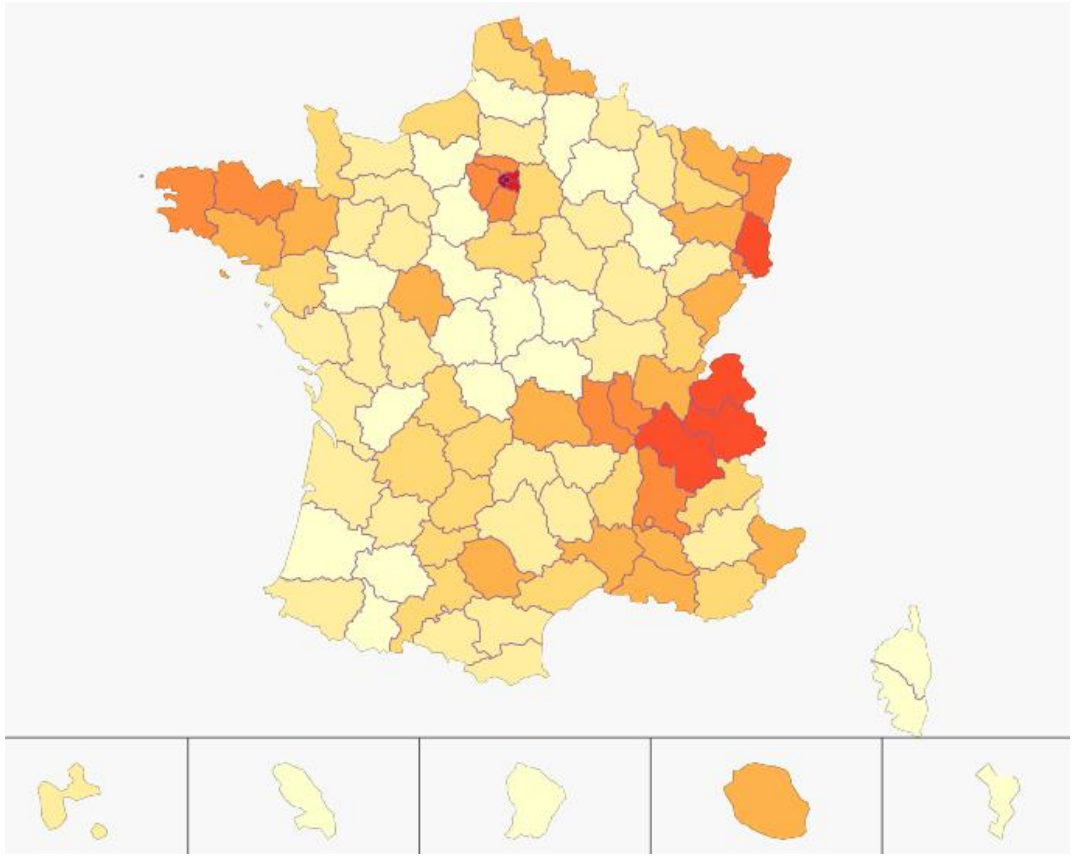

Répartition à l'échelle départementale des apiculteurs en France en 2016 (la localisation du siège d'exploitation a été prise en compte)

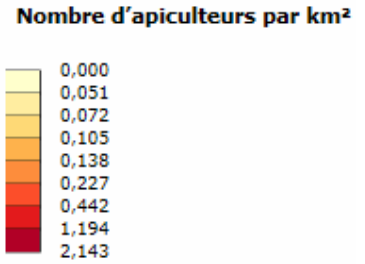

Démographie apicole nationale

Campagne de déclaration de ruches 2016 : 1 322 139 colonies d'abeilles déclarées
2017 : 1 359 713 colonies d'abeilles déclarées

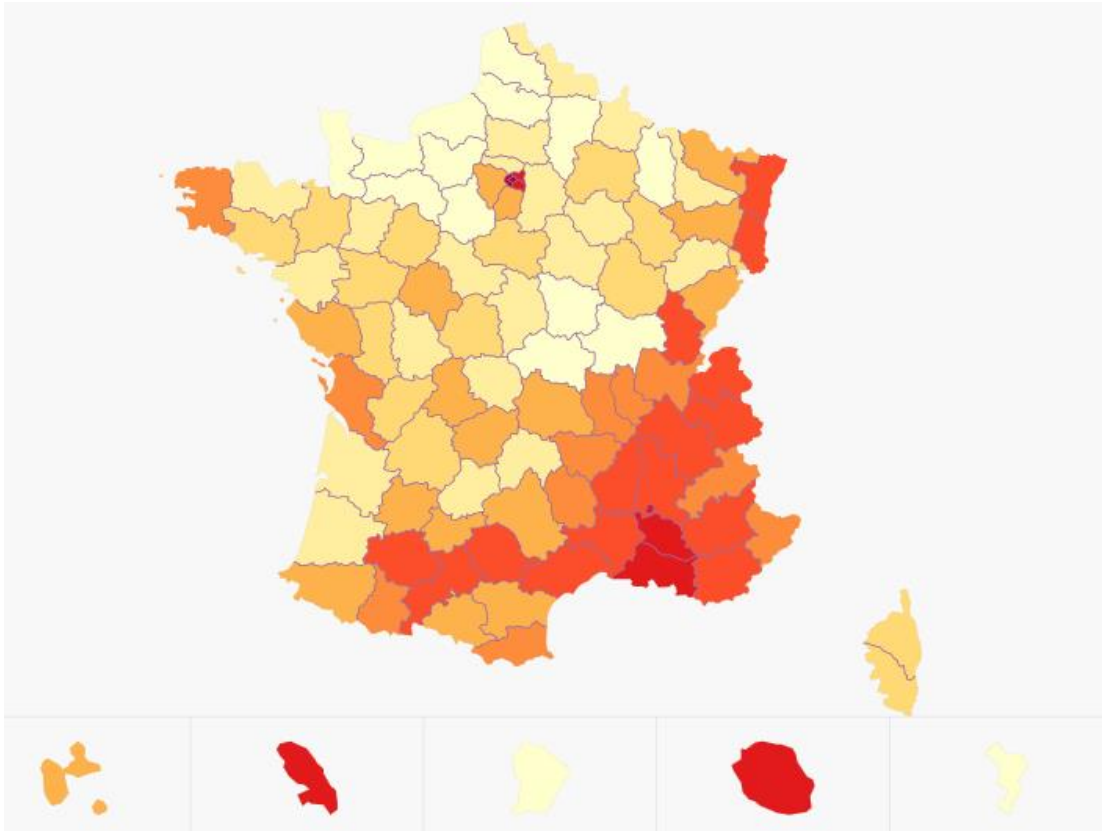

Répartition à l'échelle départementale des colonies d'abeilles en France en 2016 (cette carte présente le nombre total de colonies détenues en 2016 par les apiculteurs ayant leur siège d'exploitation dans un département donné. Les données disponibles via la déclaration de ruches ne permettent pas d'affiner la carte pour prendre en compte la possibilité qu'à un apiculteur de détenir dans un département autre que celui du siège d'exploitation)

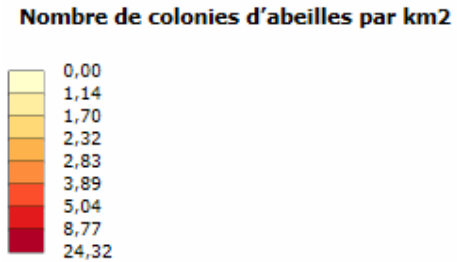

Démographie apicole en région Auvergne-Rhône- Alpes

- 233 880 colonies déclarées en 2017
- 12 264 apiculteurs ayant réalisé une déclaration de ruches en 2017

Données statistiques relatives à la déclaration de ruches disponibles sur le site mesdemarches du Ministère de l'Agriculture (aux échelles nationale, régionale et départementale)

Gouvernance du projet durant la phase expérimentale

Au niveau national :

- Coordination nationale par la DGAl et l'ITSAP-Institut de l'abeille / ACTA
- Suivi technique du déploiement par le groupe de suivi « abeilles » de la Plateforme ESA
- Comité de pilotage : comité d'experts apicole du CNOPSAV

Au niveau régional :

- Coordination régionale par le SRAL
- Guichets uniques régionaux placés sous la responsabilité de l'État pendant la durée de la phase expérimentale (ce positionnement pourra être revu à l'issue de la phase expérimentale).

→ La mise en œuvre du guichet unique confiée à l'OVVT

Schéma organisationnel de l'OMAA

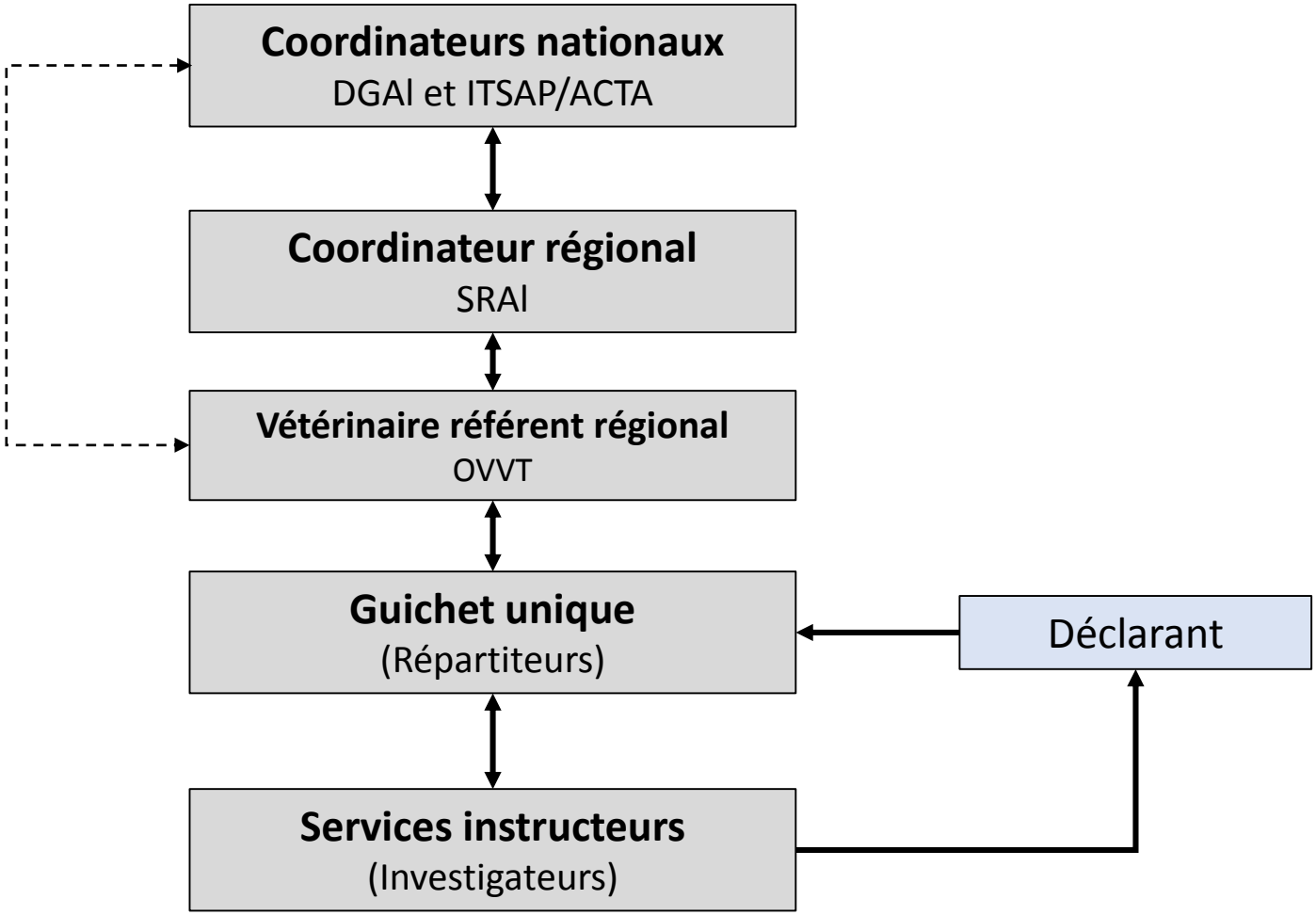

Formation des acteurs

- 2 sessions de formations
  - Le 10/04/2019 à Roanne : 10 répartiteurs et 26 investigateurs
  - Le 11/04/2019 à Lyon : 13 répartiteurs et 47 investigateurs

- Pour chacune des fiches :
  - *Partie théorique*
    - Utilisation de la fiche : informations à récolter et déroulement de l'entretien
  - *Partie pratique*
    - Mise en situation avec des cas concrets anonymés
      - 1ère prise en main de la fiche
      - Résoudre les premières interrogations

Information des apiculteurs

- Affiches (1000 par région pilote en 2018)
- Petits dépliants (5000 par région pilote en 2018)
- Mail d'information à destination des apiculteurs
- Diffusion d'articles dans la presse locale et nationale
- Présentation du dispositif lors d'assemblées d'apiculteurs
- …

Observatoire des Mortalités
et des Affaiblissements
de l'Abeille mellifère

Quelques chiffres de la 1ère année de phase pilote

Nombre de déclarations à l'OMAA et d'investigations
(Au 31 juillet 2018)

	Déclarations	**Orientations prises par le guichet unique**	**Nombre d'investigations mises en oeuvre (DS1, MMA et Autres troubles)**
Bretagne	**275** (dont 2 orientées à la fois en DS1 et Autres Troubles)	**Suspicion de dangers sanitaires de 1ère catégorie: 13** **Mortalités massives aiguës: 19** **Autres troubles: 245**	**123**
Pays de Loire	**165**	**Suspicion de dangers sanitaires de 1ère catégorie: 12** **Mortalités massives aiguës: 13** **Autres troubles: 139** (Une personne non joignable)	**81**

Observatoire des Mortalités
et des Affaiblissements
de l'Abeille mellifère

Analyse descriptive au 22 mai 2018

Distribution mensuelle du nombre de déclarations à l'OMAA (*au 22 Mai 2018*).

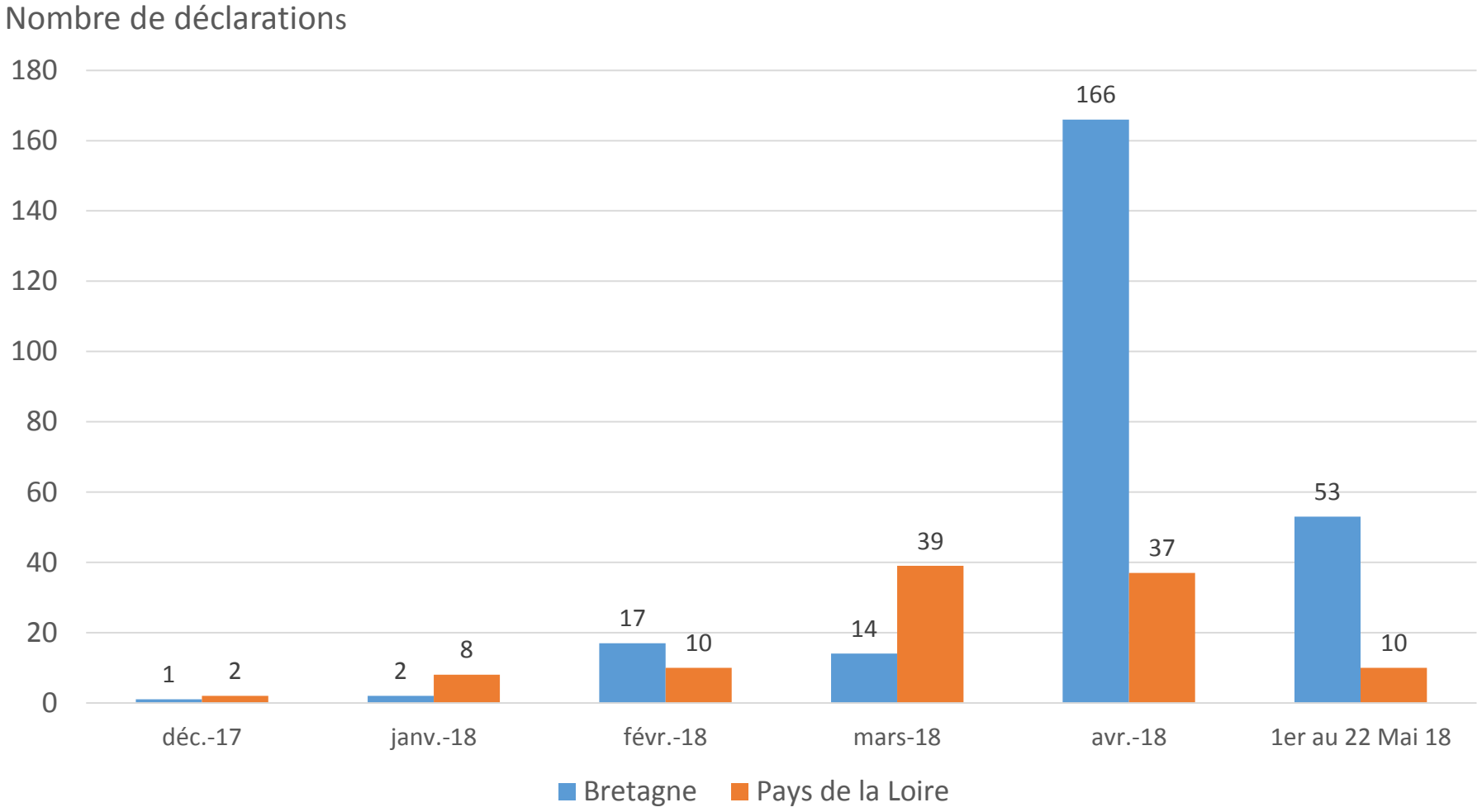

Distribution des déclarations à l'OMAA en fonction de la taille du cheptel (*au 22 Mai 2018*).

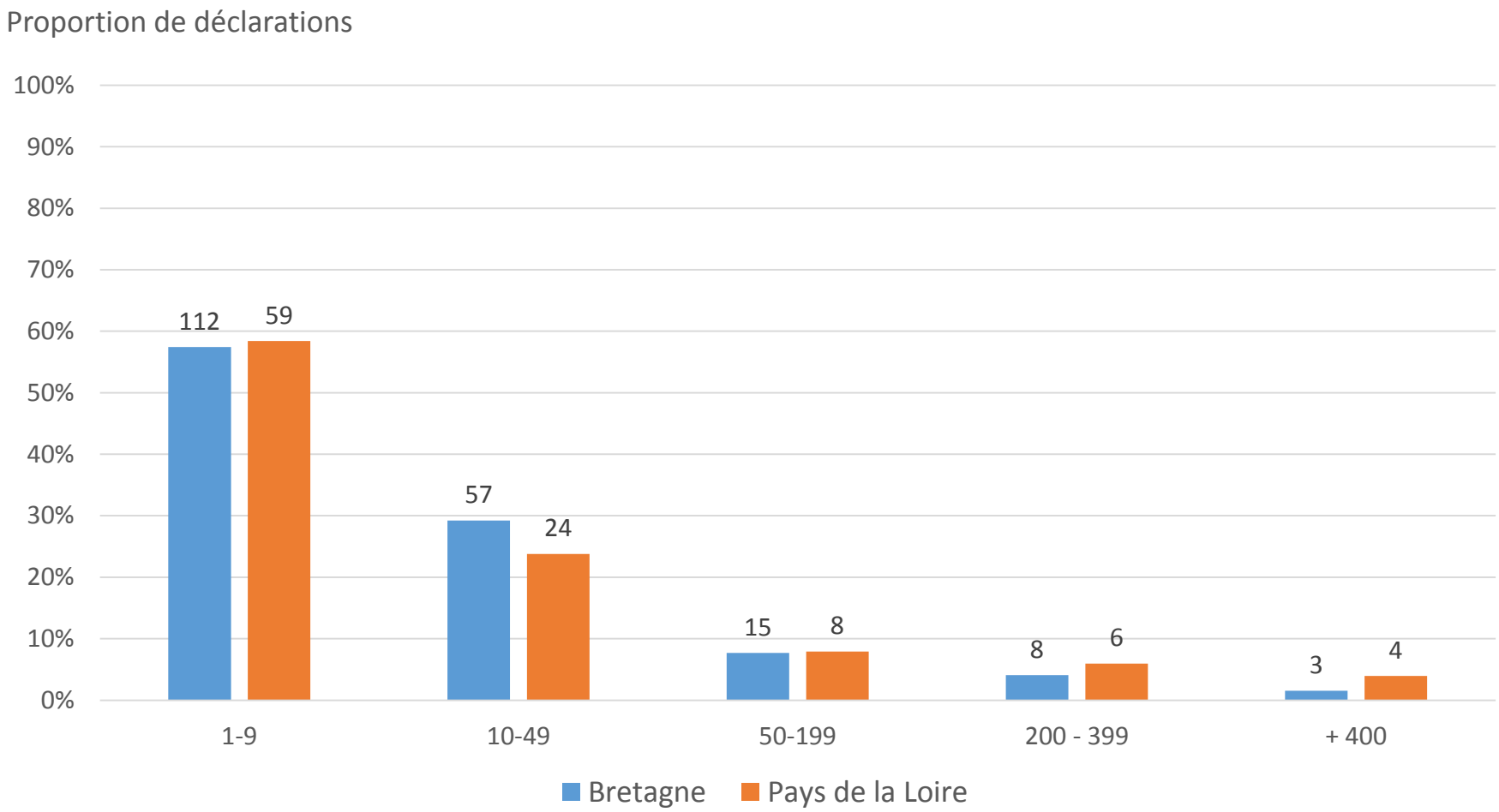

Le nombre de déclarations est indiqué en haut des barres.

Nombre et proportion des déclarations à l' OMAA en fonction du profil du déclarant (*au 22 Mai 2018*).

Région	Apiculteur touché		Déclaration intermédiée					
			TSA		Vétérinaire		Autre	
Bretagne	248	97,3%	1	0,4%	6	2,3%	0	0 %
Pays de la Loire	104	89,7%	3	2,6%	5	4,3%	4	3,4%

Distribution des déclarations à l'OMAA selon l'orientation prise (DS1 / MMAA / Autres troubles) à l'issue de la déclaration (*au 22 Mai 2018*).

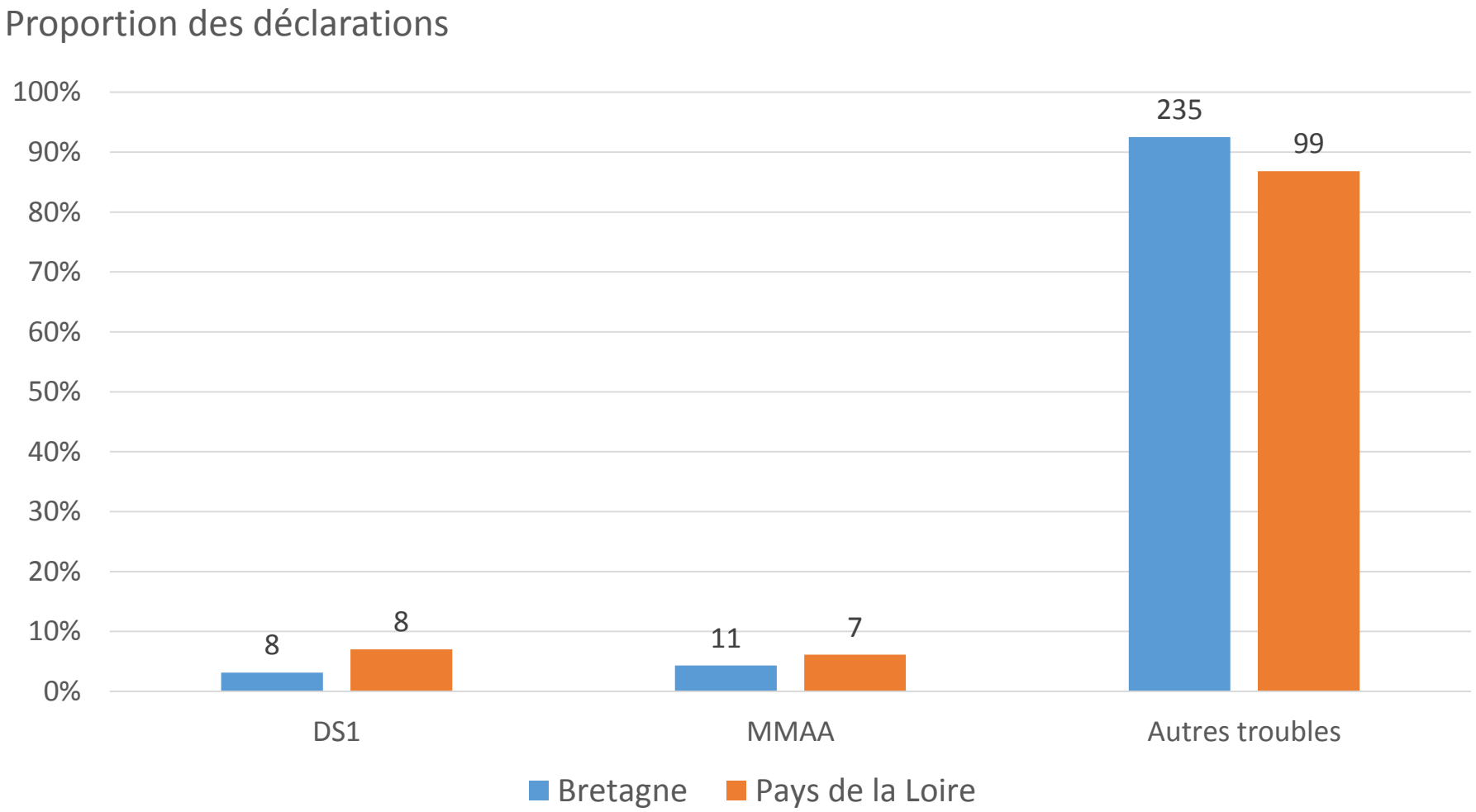

Le nombre de déclarations est indiqué en haut des barres.

Distribution des déclarations ayant été suivies d'une visite selon le dispositif de surveillance (*au 22 Mai 2018*).

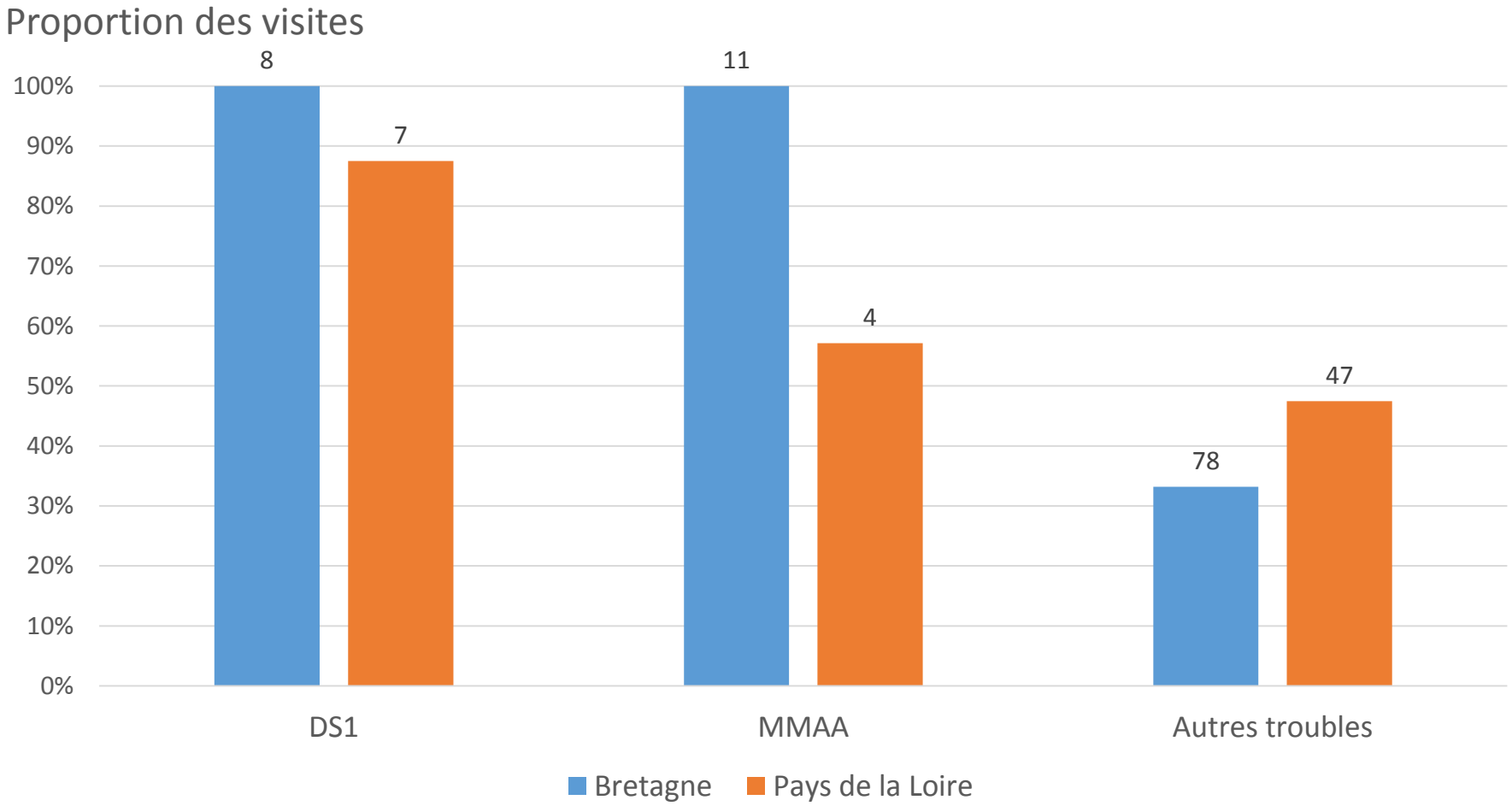

Le nombre de déclarations est indiqué en haut des barres.

Délais (en jours) entre la date de constatation des troubles et la déclaration (*au 22 Mai 2018*).

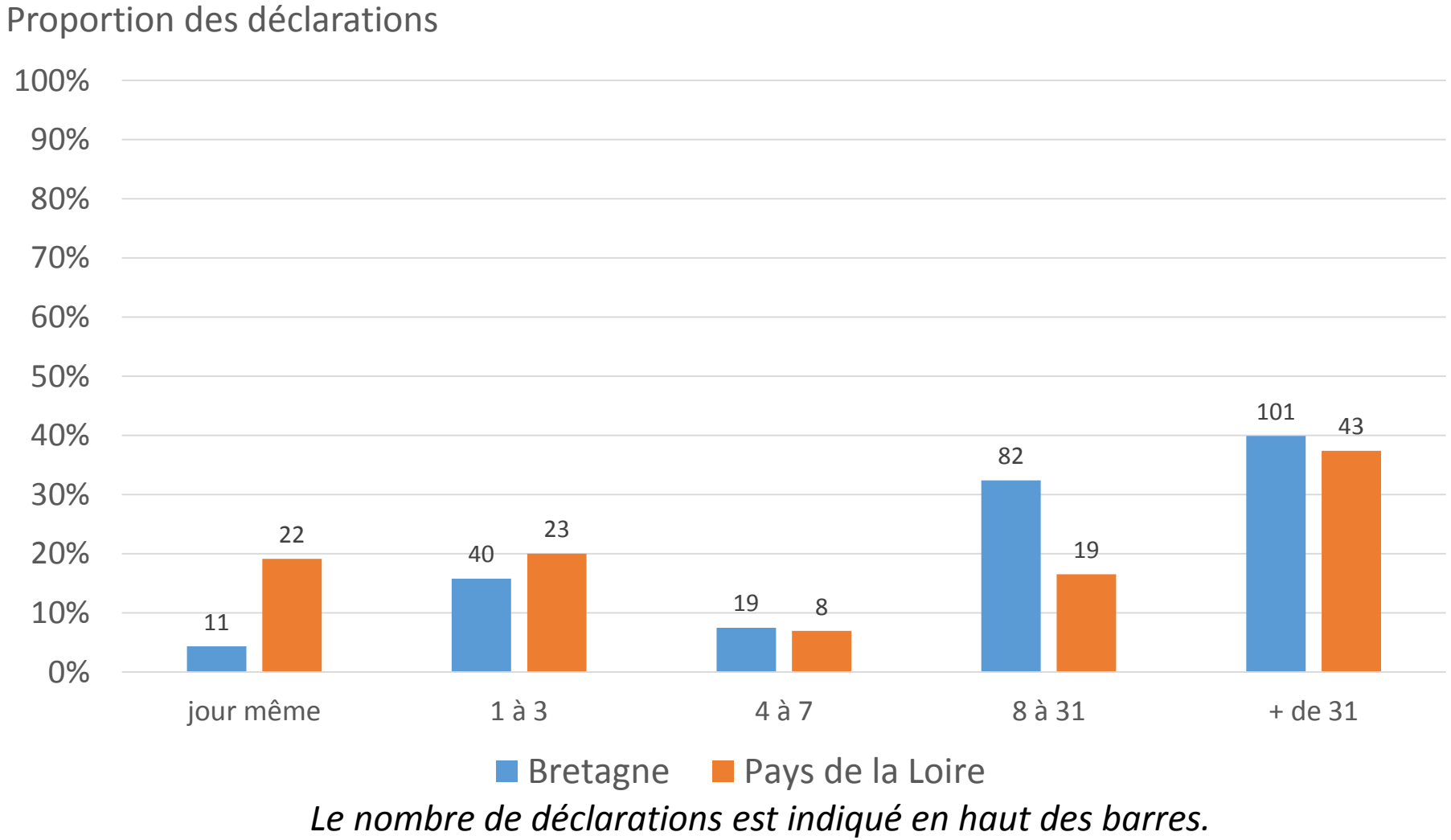

Le nombre de déclarations est indiqué en haut des barres.

Délais (en jours) entre la date de déclaration et la visite (*au 22 Mai 2018*).

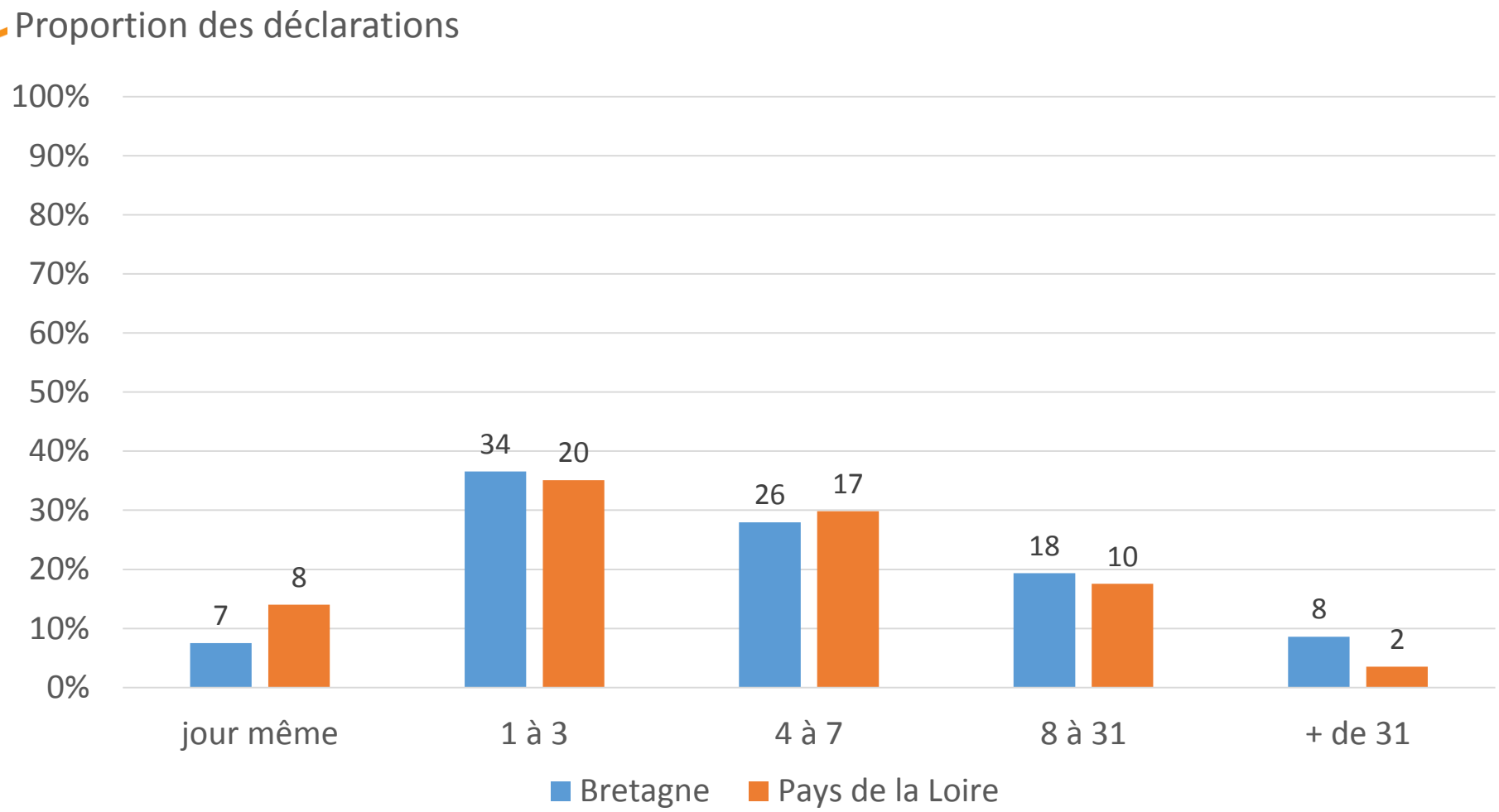

Le nombre de déclarations est indiqué en haut des barres.

ITSAP
INSTITUT DE L'ABEILLE

ADA France
Fédération Nationale du Réseau de Développement Apicole

La Santé de l'Abeille
FNOSA
Association loi 1901

cirad

sngtv
SOCIÉTÉ NATIONALE DES GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES

COOP DE FRANCE
une force en mouvement

ADILVA

GDS France
L'action sanitaire ensemble

Merci pour votre attention

anses
agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail
Connaître, évaluer, protéger

INRA
SCIENCE & IMPACT

Fédération Nationale des Chasseurs

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION